

Le français parlé au Canada

Le français parlé au Canada par les anciens habitants ne pouvait pas être très différent de celui utilisé en France à la même époque. La «langue du roy» devait être identique des deux côtés de l'océan: les nobles et les fonctionnaires de la colonie parlaient la même variété de français. Quant au peuple, une fois l'unité linguistique réalisée, il utilisait la même variété de français que les classes populaires, qui ne correspondait vraiment ni au français parisien ni à celui d'aucune région de France en particulier, si ce n'est un amalgame du français populaire de Paris ainsi que des variétés populaires du nord et de l'ouest de la France.

La variété parlée par les anciens Canadiens se caractérisait par une prononciation populaire influencée toutefois par les origines du français régional des habitants, une syntaxe simple apparentée à celle de Montaigne et de Marot, un vocabulaire légèrement archaïque, teinté de provincialismes, surtout de la Normandie et du sud-ouest de la France. Bref, rien qui puisse vraiment distinguer le «francophone» de la Nouvelle-France de celui de la mère patrie. D'ailleurs, les témoignages des contemporains de l'époque sont unanimes sur cette question.

[...]

Quoi qu'il en soit, ces témoignages confirment ce que les historiens de la langue peuvent constater à partir de leurs recherches. On sait qu'au XVII^e et au XVIII^e siècle il existait deux types de français employés à Paris : le style familier et le style soutenu. Le style familier correspondait à celui de la cour et des salons (la noblesse), alors que le style soutenu était rattaché au barreau (justice), à la chaire (prédication et enseignement) et au théâtre, c'est-à-dire à la bourgeoisie. Durant au moins un siècle et demi, les deux usages se concurrenceront, jusqu'à ce que le style soutenu commence à supplanter le style familier à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le français employé en Nouvelle-France était celui de la cour et des salons. Ainsi, les témoignages des voyageurs en Nouvelle-France sont tout à fait plausibles, car ils confirment une communauté d'accent et de prononciation entre les Parisiens et les Canadiens. Par exemple, autant à Paris qu'à Québec, on disait «ste femme-là», «cré moé», «yé ben adret», «not' seigneur», «leux cousins», etc. Dans le style soutenu parisien, pas encore à la mode, on disait plutôt: «cette femme-là», «crois moi», «il est ben adroit», «notr' seigneur», «leurs cousins», etc. Après la révolution de 1789, c'est le style soutenu qui triomphera, facilité en cela par la quasi-disparition de la noblesse. De plus, le trait le plus marquant semble être le fait qu'en Nouvelle-France les Canadiens parlaient une langue commune autant chez l'élite que chez le peuple, sans distinction de classes.

Des divergences dans le vocabulaire

On pourrait donc affirmer qu'on parlait en Nouvelle-France une langue française qui n'avait rien à envier à celle de Paris ou des grandes villes françaises. On sait aussi que, à la fin du Régime français, les Français et les Canadiens avaient une prononciation et un accent assez identiques, mais que le vocabulaire commençait à diverger quelque peu, le témoignage de l'officier Jean-Baptiste d'Aleynac étant le plus significatif à cet égard; Bougainville et Montcalm mentionnent aussi la question du vocabulaire de la marine. Ainsi, ce qui distinguait déjà les Canadiens des Français, ce n'était pas la prononciation, mais le vocabulaire qui commençait à se différencier, ce qui signifiait que l'identité canadienne était née.

[...]

Ces légères différences dans la langue témoignaient des distorsions qui commençaient à se manifester entre les Canadiens et les Français. Les rivalités entre les deux groupes devenaient de plus en plus fréquentes à la fin du Régime français. L'exemple le plus manifeste concerne la rivalité entre le gouverneur Vaudreuil et le général Montcalm. La conduite parfois arrogante et le mépris de certains officiers français affermissaient les Canadiens dans leur désir de se différencier de la France. Les miliciens canadiens se vantaient de pouvoir affronter «au moins trois Anglais» chacun.

Les influences amérindiennes

Pour ce qui est des influences amérindiennes sur la langue française des premiers Canadiens, elles furent de peu d'importance, sauf en ce qui a trait à la toponymie. [...] Ces emprunts aux langues amérindiennes se poursuivirent au cours du XVIII^e siècle, mais ils demeurèrent toujours relativement modestes, ne dépassant guère une centaine de termes; ces emprunts seront un peu plus nombreux au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Par contre, les colonisateurs empruntèrent massivement à la toponymie amérindienne (plusieurs centaines de mots à cette époque).

[...]

De façon générale, les emprunts aux langues amérindiennes, que ce soit pour des mots ou des toponymes, proviennent presque tous des langues algonkiennes et concernent les mêmes champs sémantiques (faune, flore, coutumes locales). Les emprunts à la toponymie amérindienne seront encore plus massifs dans les siècles à venir au point où ils constitueront une part importante de la toponymie québécoise.

Source : http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s1_Nlle-France.htm#4_Limplantation_du_fran%C3%A7ais_au_Canada_ [09/10/2011]